

JUILLET 2015

## ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN BUNZ, PRESIDENT DU SMECRU

SUR L'ELABORATION DU PGRE (PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU)

### *Quels sont les objectifs du PGRE ?*

Le PGRE doit proposer une gestion durable et concertée de la ressource en eau sur notre territoire, dont les rivières manquent régulièrement d'eau en été. Aujourd'hui, ce problème est géré de façon ponctuelle. Des arrêtés de restriction des prélèvements sont pris en urgence, ce qui démontre le déficit d'anticipation des besoins et place certains usagers de l'eau dans une situation délicate.

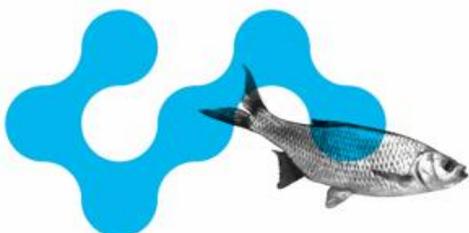
Le PGRE a donc pour objectif de répartir les volumes d'eau prélevables en période d'étiage entre les différents usagers afin de limiter les pressions sur le milieu mais aussi sur les activités du territoire.

### *Pourquoi un séminaire ?*

C'est l'État, via la Direction Départementale des Territoires, qui élabore ce PGRE, en concertation avec le SMECRU et les usagers locaux de l'eau (agriculteurs, industriels, services de distribution d'eau potable...). La rencontre entre les élus locaux, gestionnaires de l'eau potable, et l'Etat sera programmée prochainement et nous devons ainsi, en tant qu'élus, préparer notre discours afin d'avancer des propositions concrètes, cohérentes et réfléchies à l'échelle du bassin versant.

Cette journée de séminaire permettra aux élus des collectivités et au personnel en charge de la gestion de l'eau de partager la réalité des contraintes qui pèsent sur les ressources de notre territoire (prélèvements, gaspillages, impacts sur les milieux et la qualité de l'eau...). Il s'agira également d'esquisser les premières orientations d'une stratégie globale au niveau du bassin versant, pour lutter durablement contre ces déficits.

Plus nous serons nombreux, plus notre réflexion sera aboutie et répondra aux attentes des différents acteurs du territoire.



## *Des premières solutions ?*

Outre la limitation des prélèvements et le travail de sensibilisation aux économies d'eau, d'autres pistes sont évoquées : l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable (sur lesquels de nombreuses fuites sont diagnostiquées) ou encore des projets de substitution de ressources afin d'alléger la pression exercée sur les points critiques, en allant chercher d'autres sources d'approvisionnement.

Le Contrat de Rivières prévoit également de restaurer le fonctionnement de certaines zones humides qui pourraient avoir des impacts positifs sur les quantités d'eau en période de sécheresse.

Plus globalement, notre territoire voit sa population augmenter plus vite que la moyenne nationale : les SCOTs et les PLU, devront donc relever le défi d'intégrer la problématique des prélèvements d'eau sur le long terme. C'est notre projet de développement pour demain que nous serons amenés à interroger pour préserver nos ressources et notre qualité de vie.

## *D'autres mesures sont-elles prévues dans le Contrat de Rivières pour faire face au manque d'eau ?*

Nous mettons en place un observatoire des débits (avec campagnes de jaugeage en été et relevés de débit sur toute l'année) ainsi qu'un observatoire des prélèvements, en particulier domestiques et agricoles. Le SMECRU, en partenariat avec l'Etat, animera également une cellule de gestion quantitative, réunie annuellement pour faire le bilan des études réalisées et, en fonction, qui ajustera les objectifs et les moyens définis dans le Plan de Gestion. Côté grand public, le SMECRU aura à cœur d'inciter aux bons gestes, dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux économies d'eau.

- N'hésitez pas à contacter le SMECRU pour toute question !  
[contact@rivieres-usses.com](mailto:contact@rivieres-usses.com)

